



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Monsieur Sami BOURI, Adjoint d'astreinte, a quitté la séance pour une urgence liée à son service de permanence.

6 - FISCALITE : TAUX POUR L'ANNEE 2020

Il est rappelé que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de taxe d'habitation sont gelés dès 2020 à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le produit estimé de la Taxe d'habitation a été notifié par les services fiscaux

Ainsi, les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition de la commune pour l'année 2020 à leur niveau de 2019, savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 12,88 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 29,14 %

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2020 tels qu'exposés.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 29 juillet 2020.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/08/2020

Le Maire,

B. Uthurry

Bernard UTHURRY



B. Uthurry

